

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 27 juin 2016

\*\*\*\*\*

N° 2016-13

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil seize, le 27 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	8 juin 2016	

**Présents :** MMES BOURDONCLE, MAGNANI, MAURIEGE, MM. ALBUGUES, BESIERS, GONZALES, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, MOLLE, WEILL.

**Absents excusés :** MME BAREGES, MM. ALAZARD, BERTELLI, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE, SAZY.

**Assistaient à la séance :** MME LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Départemental), M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets).

**OBJET : Compétences optionnelles – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – Décision de gestion**

### Rapport annuel sur la qualité et le prix du service (R P Q S)

En application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service sur la base d'indicateurs techniques et financiers fixés par le décret.

Ce rapport concerne donc strictement la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour laquelle la compétence « Collecte des déchets » était transférée au Syndicat.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service « déchets ménagers » sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Fait et délibéré le 27 juin 2016

Le Président,

Michel WEILL

